



PICARDIE NATURE

21 septembre 2012

**Plus de 10 tonnes de déchets  
enlevés par des étudiants !**

**DÉCHARGE SAUVAGE - Amiens**



étudier

agir

sensibiliser

## Dossier de Presse

Contact Presse > **Yves Maquinghen**  
Chargé de mission Environnement

[yves.maquinghen@picardie-nature.org](mailto:yves.maquinghen@picardie-nature.org)  
Tel. 06 33 88 87 51

**[www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)**



## **Sommaire :**

	p 2
<b>Communiqué de Presse</b>	p 3
<b>L'association Picardie Nature</b>	p 5
<b>Quelle est la problématique ?</b>	p 6
<b>Quelle est l'action ?</b>	p 6
<b>Localisation</b>	p 7
<b>Que dit la loi ?</b>	p 8
<b>Que faire ?</b>	p 9
<b>Quelles sont les conséquences d'une décharge sauvage ?</b>	p 9
<b>Annexes</b>	p 10



## **Infos événement**

**21 Septembre 2012**

durée de 9 h à 14 h

Amiens - Route de Saveuse

**Ouvert à tout bénévoles.**

**Plus d'une centaine d'étudiants vont nettoyer une décharge sauvage dans le cadre de leur journée d'intégration éco citoyenne**

## Communiqué de Presse

*Dans le cadre de leur journée d'intégration écocitoyenne plus d'une centaine d'étudiants de l'École Normale Supérieure de Chimie de Lille viennent nettoyer une décharge sauvage le vendredi 21 septembre. Leur professeur avait contacté Picardie Nature pour organiser une journée de chantier nature. Aussi Picardie Nature, travaillant à chercher des solutions pour résorber le problème récurrent des décharges sauvages, a proposé ce chantier écocitoyen.*

*Le site en question avait été signalé aux autorités depuis juin 2012 par Picardie Nature. Aucune solution efficace n'avait été trouvée pour nettoyer ce site. Aujourd'hui Picardie Nature a pu compter sur l'aide technique, à titre gracieux, de la société Vidam et sur la prise en charge des déchets par la ville d'Amiens pour réaliser cette opération.*

### Des décharges pas si rares..

Il n'est pas rare de croiser sur les bords des chemins des petits tas mais aussi des volumes plus conséquents de gravats (plusieurs centaines de tonnes) déposés par des personnes peu scrupuleuses, professionnels ou bricoleurs du dimanche.

Il existe pourtant tout un réseau de déchetteries qui acceptent ces déchets du BTP mais certains professionnels et autres personnes n'hésitent pas, pour ne pas payer de taxes, à balancer leur déchets dans la nature.

### Ni autorisation, ni contrôle..

Or il s'avère que ces dépôts n'ont bien entendu aucune autorisation. Les matériaux enfouis risquent de polluer durablement l'environnement. De plus ces décharges se font au détriment des espaces naturels des zones péri-urbaines.

## Une journée d'action pour nettoyer

Afin de résorber l'une des plus importantes décharges sauvages de la métropole d'Amiens Picardie Nature, avec le soutien des étudiants de l'École Normale Supérieure de Chimie de Lille, organise une journée de nettoyage de la décharge sauvage située à Amiens, route de Saveuse avec l'appui technique de la société Vidam et de la Ville d'Amiens. Cette action aura lieu le vendredi 21 septembre à partir de 09H00.

### Pourquoi autant de décharges ?

Picardie Nature s'interroge quant à la réelle efficacité du réseau de déchetterie de la métropole Amiénoise car il n'y a pas que le problème des déchets du BTP, les encombrants se trouvent aussi en grand nombre dans les décharges sauvages.

*Picardie Nature pense que c'est l'occasion de lancer une étude pour l'implantation d'une nouvelle déchetterie sur l'Ouest d'Amiens et de s'interroger sur l'absence d'un plan de prévention des déchets sur la métropole pourtant obligatoire depuis le 1er janvier 2012.*

**[www.picardie-nature.org](http://www.picardie-nature.org)**

Contact Presse > **Yves Maquinghen**

Chargé de mission Environnement

[yves.maquinghen@picardie-nature.org](mailto:yves.maquinghen@picardie-nature.org)

Tel. 06 33 88 87 51

**Cette action est soutenue par:**



# L'association Picardie Nature

## Qui sommes-nous ?

Picardie Nature est une association loi 1901 gérée par un groupe de citoyens décidés à œuvrer ensemble pour la conservation de la biodiversité (flore et faune sauvage) et plus largement pour la préservation de notre environnement en Picardie.

En toute indépendance des pouvoirs politiques et économiques, les membres de Picardie Nature unissent leurs efforts pour agir concrètement en surveillant des espèces menacées, en soignant les animaux sauvages blessés, en faisant respecter les lois sur la protection de la nature, en participant à l'information et à l'éducation du public. Picardie Nature inscrit résolument son action dans la défense de l'intérêt général au profit des générations actuelles et futures.

Picardie Nature : plus de 40 ans de combats pour la protection de la biodiversité. Notre association, créée en 1970, est membre de France Nature Environnement et agréée par les Ministères de l'écologie et du Développement durable et de l'Éducation Nationale. Picardie Nature compte plus de 700 adhérents.

## L'objet de l'association (article 3 de nos statuts)

- > **Œuvrer** à la préservation de l'environnement.
- > **Œuvrer** à la conservation de la biodiversité (flore et faune sauvage, en particulier les vertébrés) par tous moyens légaux : proposition et mise en œuvre de mesures visant à protéger les individus (sauvetage de couvées, gestion de centre de soins aux animaux sauvages...) et les espèces (mesure de gestion, interventions auprès des élus et autres responsables...).
- > **Contribuer** à l'éducation populaire en matière d'étude et de protection de la nature et des oiseaux sauvages et de sauvegarde et d'aménagement rationnel de l'environnement et des sites.
- > **Mener** toutes actions et interventions pour faire respecter les lois et décrets sur les espèces protégées, les périmètres sensibles, la protection de la nature, l'urbanisme, dans le cadre de la législation en vigueur.
- > **Réaliser** des études, des recherches, des enquêtes sur la flore et la faune sauvage, en particulier les vertébrés.

## Quelle est la problématique ?

Dans le cadre de sa démarche «Sentinelle de l'environnement» Picardie Nature reçoit des signalements d'atteintes à l'environnement (pollution, destruction d'espèces protégées...) dont de nombreux signalements de dépôts sauvages de déchets.

Sur ce constat Picardie Nature a mis en place une opération de recensement des décharges sauvages sur la Picardie. Il s'avère que le territoire d'Amiens Métropole recèle un grand nombre de ces dépôts sauvages, plus ou moins volumineux. Certains d'entre eux, les plus massifs et concernant des déchets issus d'activité du BTP, ont fait l'objet de plaintes au tribunal d'Amiens car il ne se fait aucun doute quant à une utilisation «industrielle» sans autorisation administrative.

Cependant il n'est pas rare de constater sur le bord des chemins des décharges sauvages, bien souvent le fait de particuliers ou de artisans peu scrupuleux qui n'hésitent pas à déposer leur déchets dans la nature.

Picardie Nature cartographie (voir annexe) régulièrement les dépôts recensés et transmet ces signalements aux autorités compétentes afin de mettre en place des mesures de surveillances et un nettoyage du site.

Pourquoi ces personnes peu scrupuleuses vont-elles jeter leurs ordures dans des endroits reculé ? Pourquoi il y aurait-il plus de décharges sur la métropole Amiénoise ? Le réseau de déchetterie est-il assez développé ?

## Quelle est l'action ?

Picardie Nature, avec le soutien des étudiants de l'École Normale Supérieure de Chimie de Lille et l'aide technique de la société VIDAM et la Ville d'Amiens organise une journée de nettoyage sur la décharge sauvage située à Amiens route de Saveuse.

Par cette action Picardie Nature tient à nettoyer au maximum le site afin de résorber l'une des décharges sauvages les plus importantes et d'éviter ainsi tout dépôts nouveau.

Cette action aura lieu le **vendredi 21 septembre 2012** à partir de 09h00

# Localisation

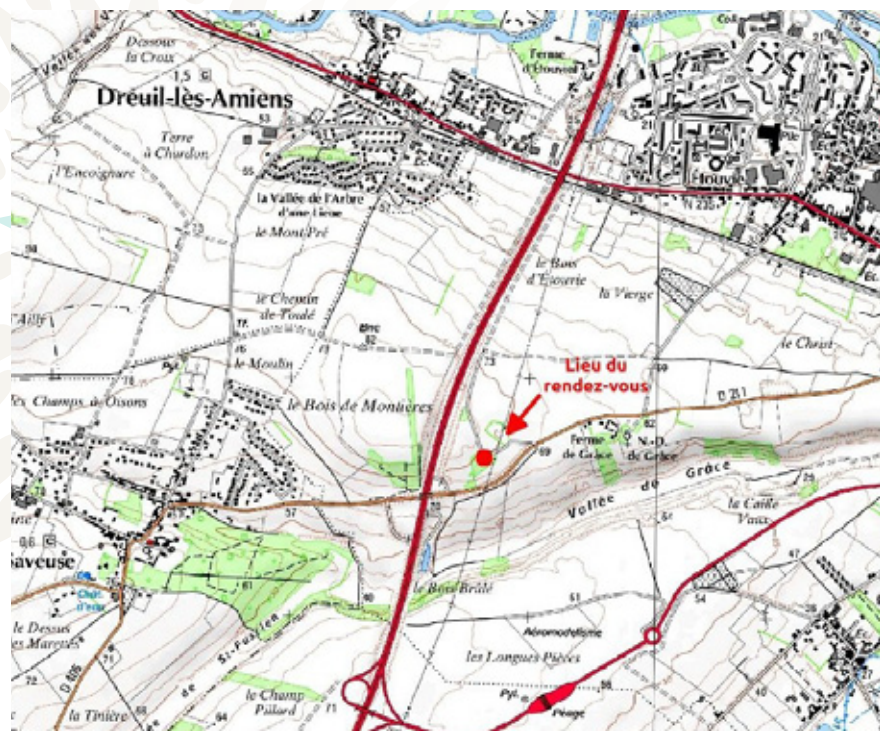


Illustration 1: Localisation et lieu de l'action - Source IGN Scan25

# Que dit la loi ?

## Définitions

- > **Déchet** : toute substance ou objet dont le détenteur se destine à l'abandon ou dont il a l'obligation de se défaire en vertu des dispositions nationales en vigueur.
- > **Déchet ultime** : résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de sa part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

## Cadre réglementaire

Directive communautaire du 15 juillet 1975 relative aux déchets qui interdit absolument tout dépôt sauvage de quelque nature qu'il soit.  
Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, codifiée aux articles L. 541-1 et suivants du code de l'environnement. Les décharges brutes communales sont interdites par la circulaire du 9 août 1978.

La loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 modifiant la loi du 15 juillet 1975 interdit, quant à elle, les décharges, elle impose que seuls les déchets ultimes (qu'on ne peut plus ni valoriser, ni recycler et dont on ne plus réduire le caractère polluant) puissent être acceptés en centre de stockage. Depuis 2002, toutes les décharges illégales auraient dû être résorbées. Depuis le décret du 15 mars 2006, les décharges d'inertes sont soumises à autorisation préfectorale (et non plus sur simple autorisation de la mairie).

## Cas de figure :

- Tout dépôt de déchets qui ne fait l'objet d'aucun affichage d'autorisation préfectorale est illégal.
- On peut distinguer les dépôts sauvages isolés qui sont strictement interdits, des décharges de déchets urbains qui doivent avoir et afficher une autorisation préfectorale (législation des ICPE – art 21 du décret 77-1133), sans quoi elles sont qualifiées de décharges sauvages et sont donc tout aussi interdites.
- Quand les apports sont réguliers il peut s'agir de décharge brute communale, c'est-à-dire d'un dépôt exploité par la municipalité ou laissé par elle à disposition de ses administrés sans autorisation préfectorale, ce qui est parfaitement illégal.
- Les dépôts de ferraille causent d'importantes nuisances au voisinage, au paysage et à l'environnement (écoulements d'hydrocarbures dans le sol pour les casse-autos...). Au delà de 50 m<sup>2</sup>, ils doivent afficher une autorisation préfectorale. Le maire est responsable des dépôts d'objets divers et de déchets, même illégaux, effectués sur le domaine public.



## Que Faire ?

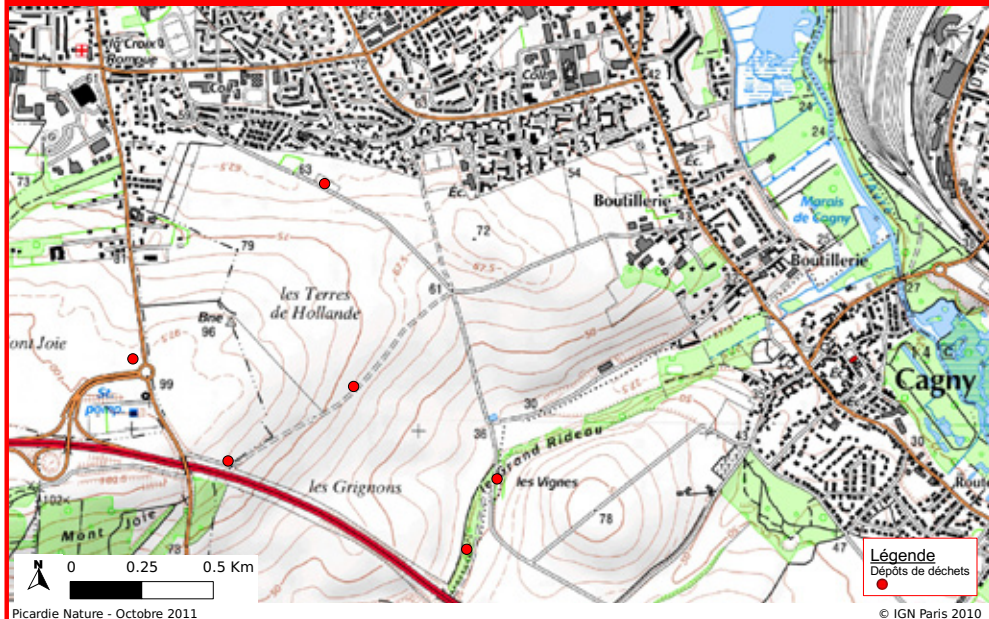
### S'il s'agit d'un petit dépôt (sacs poubelles...) :

- Si son contenu permet d'identifier son auteur (facture, courrier...), n'hésitez pas à le signaler ou à porter plainte auprès d'un poste de police ou de gendarmerie en invoquant l'article R.632-1 du code pénal (qui punit de tels agissements d'une amende de 150 € au plus) et à prévenir tout nouveau dépôt en apposant une signalisation sur les lieux. - Dans le cas contraire, si l'auteur de ce dépôt n'est pas identifiable, il vous appartiendra d'évacuer ces déchets de votre propriété. Par contre, si ce dépôt se trouve dans votre voisinage, alertez votre municipalité sans délai (un dépôt ayant vite tendance à se développer) ainsi que le préfet du département. Utilisez les modèles de courrier mis à disposition dans ce guide complétez-les avec vos observations et joignez des photos.

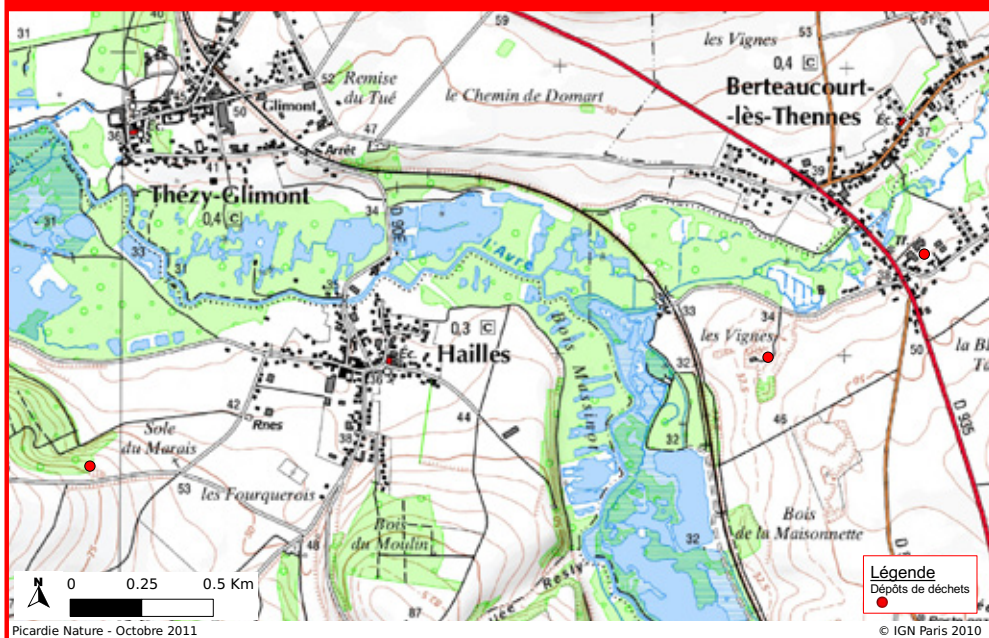
## Quelles sont les conséquences d'une décharge sauvage ?

- risque de pollution du sols, des eaux souterraines, superficielle et de surface, de l'air
- destruction de milieux naturels, d'espèces et d'habitats protégés
- dégradation de salubrité publique et risque sur la santé
- dégradation du paysage...

## Carte de la localisation de dépôts de déchets sur le secteur de Amiens Sud / Cagny

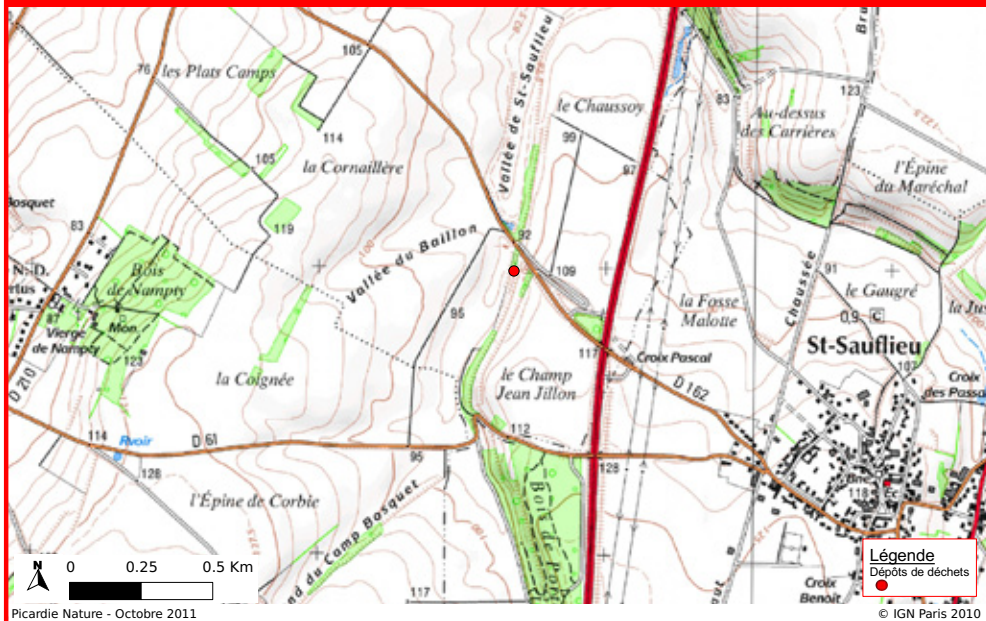


## Carte de la localisation de dépôts de déchets sur le secteur de Thennes / Hailles

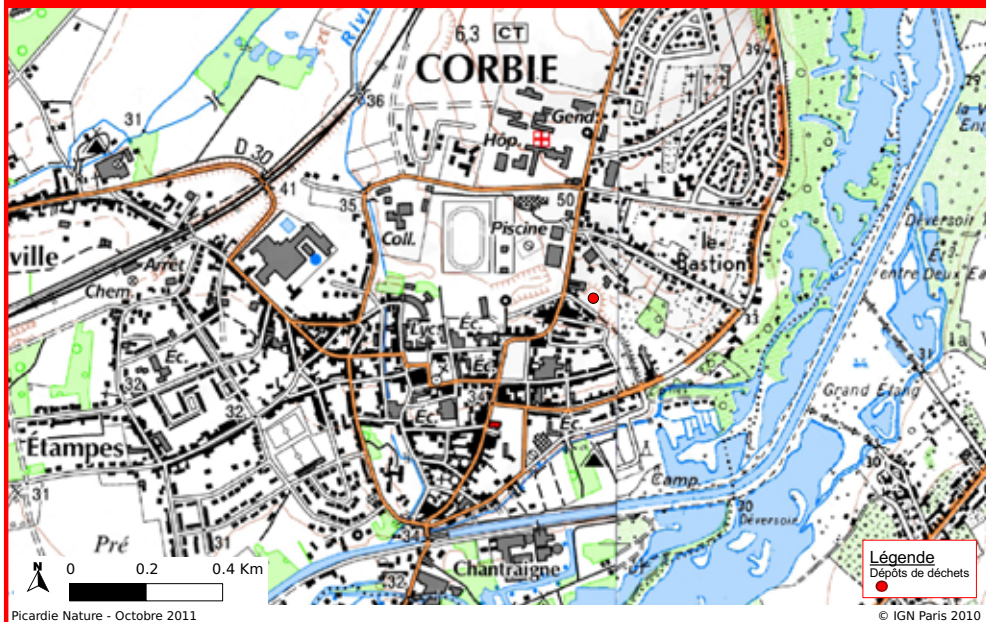




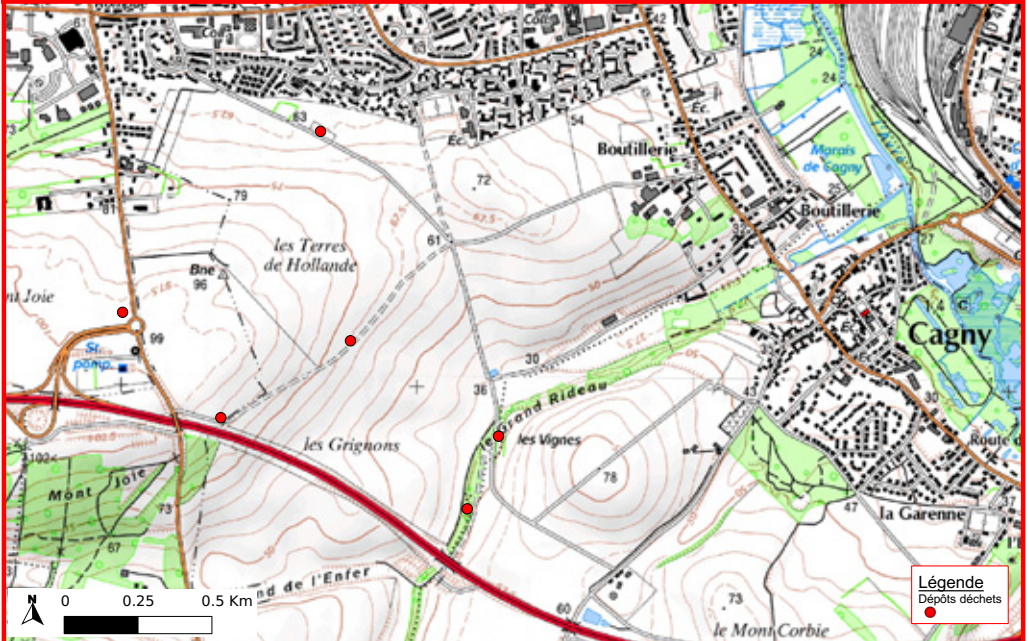
**Carte de la localisation de dépôts de déchets sur le secteur de Plachy-Buyon / Saint-Saulfieu**



**Carte de la localisation de dépôts de déchets sur le secteur de Corbie**



## Localisation dépôts de déchets Amiens / Cagny



## Carte de la localisation du dépôt de déchets à Amiens





## Carte de la localisation du dépôt de déchets à Amiens



## Localisation dépôts de déchets Amiens / Cagny

